



Déclaration de sinistre Décès

Cette déclaration comporte deux parties :

1

Une « **Déclaration de sinistre** » à remplir vous-même
bénéficiaire ou représentant(e) légal du bénéficiaire

2

Une « **Attestation médicale** » à faire remplir par le
médecin du défunt/de la défunte

Une fois ces deux parties complétées, voici comment faire :

1. **Scannez** cette déclaration de sinistre et l'attestation du médecin
2. Rendez-vous sur www.vivay.be/contactez-nous
3. Remplissez le **formulaire de contact en ligne** en indiquant que votre déclaration de sinistre contient des informations médicales
4. Joignez votre déclaration de sinistre et l'attestation de décès scannés. Les documents contenant des infos médicales seront directement envoyées au médecin conseil d'AG Insurance.

>> Recevez un mail de confirmation de notre part dès que tout aura été envoyé.



Un problème technique lors de l'envoi de votre déclaration ?

Contactez-nous au +32 (0)2 664 70 60 du lundi au vendredi de 8 à 18 heures.
Ou envoyez un mail à medical@vivay.be

 Partie à **remplir vous-même** en tant que bénéficiaire ou représentant(e)
légal du bénéficiaire :

Nom : Prénom :

Votre adresse : n° : Bte :

Code postal : Localité :

Votre numéro de compte bancaire :

Le titulaire du compte :



Assurance Budget Mensuel d'AG Insurance

Coup de pouce si vous perdez votre emploi ou pire encore

Données du défunt / de la défunte :

Nom : Prénom :

Adresse : n° : Bte :

Code postal : Localité :

Date de naissance : / / Date du décès : / /

Le numéro de son contrat d'Assurance Budget Mensuel : ____ / ____ / ____

Date :

..... / /

Signature :

.....



Assurance Budget Mensuel d'AG Insurance

Coup de pouce si vous perdez votre emploi ou pire encore

Clause Privacy

Les données à caractère personnel recueillies au moyen de ce document sont traitées par AG Insurance SA, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Boulevard Emile Jacqmain 53 en tant que responsable du traitement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'à la Notice Vie Privée d'AG Insurance sur le site web www.aginsurance.be.

Ces données à caractère personnel sont traitées pour l'exécution et pour la liquidation du contrat lié au présent document ainsi que pour les finalités mentionnées dans la Notice Vie Privée d'AG Insurance.

La personne concernée peut exercer ses droits relatifs au traitement de ces données au moyen d'une demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto verso de sa carte d'identité à envoyer par courrier à AG Insurance, Data Protection Officer, 1000 Bruxelles, Boulevard Emile Jacqmain 53, ou par email à : AG_DPO@aginsurance.be. Une réclamation peut le cas échéant être introduite auprès de l'Autorité de protection des données.